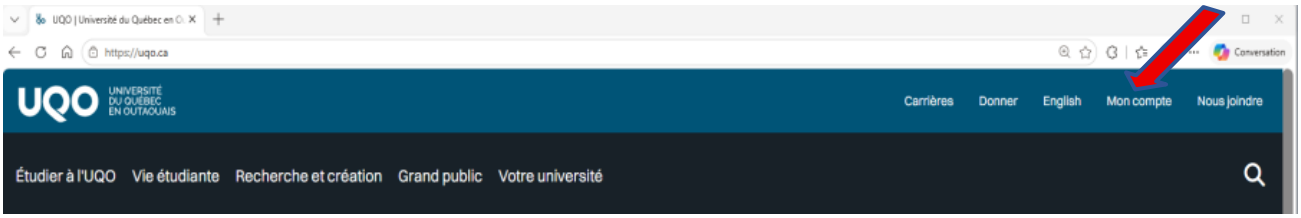
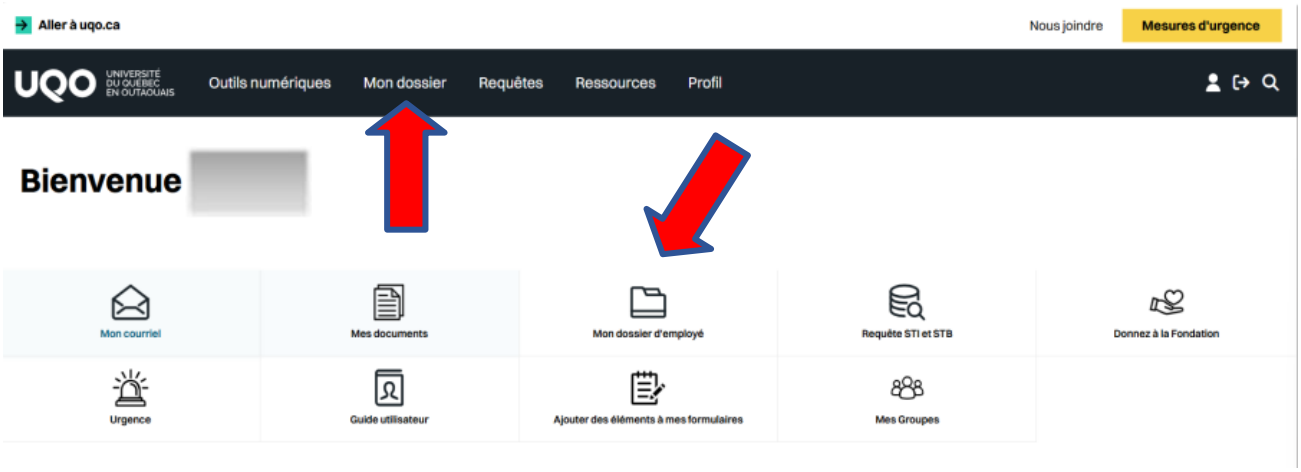
Pour accéder à la réclamation de dépenses faite pour soi-même

Système de réclamation de dépenses en ligne

1. Se connecter à votre Portail employé sur le site de l'UQO :

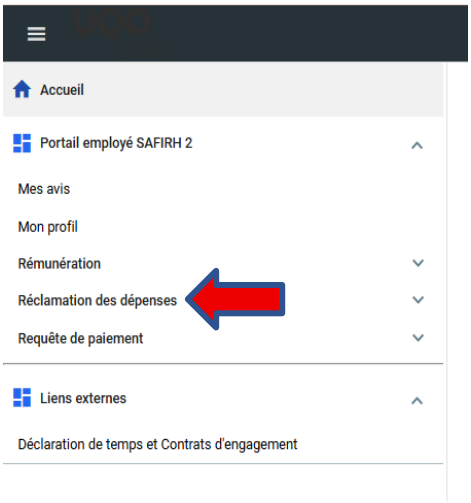


2. Cliquer sur « Mon dossier d'employé » :



Cliquer sur « Mon dossier d'employé » selon l'endroit où vous le voyez à écran

3. Dans le menu de gauche, cliquer sur « Réclamation de dépenses » :



Vous êtes maintenant sur votre tableau de bord, où vous pourrez saisir une réclamation ou consulter une réclamation remplie par vous-même seulement. Pour commencer à saisir une réclamation, cliquez sur « Ajouter une réclamation de dépenses ».

